

Tribune libre de printemps :

### **Cession d'une partie de la parcelle C 1453 appartenant au domaine privé de la commune : chemin du Fray**

Un *administré notable*, riverain et propriétaire des parcelles C 206 et C207, a exprimé le souhait d'acquérir une partie du talus situé entre la partie carrossable du chemin et ses parcelles aux fins de réaliser une clôture de manière cohérente et de créer un accès véhicule plus direct. Cette partie constitue un talus pentu et boisé

Lors de notre tribune d'été 2022, nous avons déjà signalé que le secteur était sujet à une prise de conscience tardive, mais mieux vaut tard que jamais, de la nécessité d'acquérir pour un *particulier notable* une partie du domaine privé communal. Décidément, nous nous trouvons dans la même situation que précédemment : *celle d'un notable propriétaire* qui au bout d'une quinzaine d'années ressent le besoin impérieux d'agrandir et d'embellir sa propriété par la cession d'une partie d'un bien communal.

Nous conseillons aux rocharonnais de s'adresser à la majorité pour acheter des terrains du domaine privé mitoyen de leur parcelle. C'est le moment !

### **Budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune :**

Comme nous l'avons laissé entendre lors de nos tribunes précédentes, nous avons voté contre les budgets de fonctionnement et d'investissement pour les raisons suivantes : 1°) non-diminution de la taxe foncière bâti 2°) non-engagement de maintenir au niveau de la rentrée 2022 les services aux familles, mauvais choix dans les investissements. Il est à signaler qu'en deux exercices budgétaires 2021 et 2022 l'excédent du budget de fonctionnement est de plus d'un million d'euros. Donc, nos demandes, facilement applicables, n'ont pas été retenues alors qu'elles sont largement légitimes.

### **Ancien Chemin de Cuers aménagement de la voirie**

Il est regrettable que l'aménagement de cette voirie communale ne soit pas prise en compte de manière urgente malgré les nombreuses démarches des riverains restées sans réponse. Nous dénonçons ainsi un manque de lucidité de la majorité en matière de sécurité routière. Nous demandons à ce que cet aménagement soit inscrit prioritairement dans le budget 2023 de la commune.

***Protégez-vous, Protégez les autres. Vos élus de l'opposition toujours vigilants.***

**Contacts : [grouperocharonavecvous@orange.fr](mailto:grouperocharonavecvous@orange.fr) Tél : 06 31 48 20 20**